

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 22

N° ordre  
22-43

N° ordre dans la séance :  
DE-29092022-05

Date de la convocation :  
20/09/2022

Date de l'affichage :

03 OCT. 2022

**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, Adjoint, Loïc MONTEIRO, David TREBOZ, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA, Joëlle TRABALZA, Katerina CHAPMAN, Nadine BRAVI, Mickaël MOUTOT, Christelle MARCHAND, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Thierry CURTELIN conseillers

**Absents excusés** : Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à Danielle RAVIER), Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Emilie VALTON

**Secrétaire de séance** : Mickaël MOUTOT

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur David TREBOZ, conseiller municipal délégué aux finances informe le conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires. Aussi, le conseil municipal sera invité à examiner la DM n°1 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	45 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-236 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 900.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 900.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 900.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>45 900.00 €</b>		<b>45 900.00 €</b>

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et à des virements de crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**AUTORISE** Le Maire à procéder aux mouvements indiqués dans la Décision Modificative n°1 du Budget Général qui se présente ainsi,

**ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget Général telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
**Franck ANDRE-MASSE**

